

Montreuil, le 23 juin 2015



**A l'occasion du 69ème festival d'Avignon,
La Fédération CGT des Services Publics, et l'Activité Politique Culturelle
Confédérale la Confédération CGT organisent une table ronde
le vendredi 10 juillet à 11h**

Salle de conférence de l'Archevêché, rue d'Annanelle, Avignon
dans le bâtiment du Conseil Départemental du Vaucluse

sur le thème

**« Enseignement artistique décentralisé, emblème et enjeu pour le service public culturel
excellence pour tous ou abandon? »**

Pourquoi le festival d'Avignon ?

Symbole fort d'un « résonateur/raisonateur » pour les publics et les acteurs culturels, lieu d'échange, de rencontre et de discussion autour de l'actualité culturelle où la CGT a toujours été présente.

Suite au désengagement de l'Etat de ses missions fondamentales, les collectivités subissent plus que jamais les coups des réformes libérales successives : réforme territoriale, privatisation, suppression des subventions de l'Etat, et autres.

C'est le service public culturel dans son ensemble, et dans ses grands principes tels que la gratuité, l'égalité d'accès, de traitement, la continuité garantissant l'intérêt général pour les citoyens sur tout le territoire, qui est menacé.

La culture doit rester un bien commun accessible à tous et doit rayonner sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit de rompre avec une vision élitiste de la culture et de lui rendre toute sa place dans la construction d'une véritable démocratie culturelle. La formation et l'éducation artistique sont des piliers essentiels d'une politique publique répondant à cette aspiration.

L'enseignement artistique n'a jamais autant été menacé. Les constats sont les suivants :

- Le financement des conservatoires est assuré à 90% par les collectivités. Or l'Etat a prévu l'arrêt, cette année, de la contribution aux conservatoires à rayonnement départemental et régional. Cela représente entre 6% et 8% de leur budget et concerne d'une part 441 conservatoires reconnus par le ministère de la Culture, lesquels enseignent à 300.000 élèves, et d'autre part 3.500 structures municipales et associatives accueillant 1,5 million d'élèves.
- Alors que les conservatoires peuvent désormais recevoir des fonds liés à l'éducation artistique et culturelle, cela ne résoudra pas la question des subventions qui n'est que la partie émergée de « l'iceberg austéritaire ».

Nous nous interrogeons quant à la proposition d'un " nouveau pacte " par le gouvernement.

- S'agit-il d'une énième proposition de changement des contenus pédagogiques ? L'Etat ayant alors uniquement la charge du classement et du contrôle pédagogique (compétences légales et réglementaires).
- Quelles incidences les réformes statutaires récentes ont-elles sur le statut et les missions des personnels de l'enseignement artistique ? Leurs conditions de travail se sont considérablement dégradées. On observe de plus en plus de cumuls d'activité et d'employeurs. Les temps de travail sont désorganisés. Des missions et disciplines sont supprimées. Les grilles salariales et la reconnaissance des qualifications sont mises à mal. Les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sont désastreuses.
- Qu'en est-il de la réforme et de la restructuration de l'enseignement supérieur dans les conservatoires, qui est du rôle de l'Etat, rappelons-le ?
- Quel statut pour les personnels et quelles missions pour les pôles d'enseignement supérieur ?

Dans cette nouvelle distribution des cartes, les écoles d'art sont aussi affectées.

- Quel bilan peut-on tirer pour les écoles d'art transformées en EPCC ? Ont-elles des statuts différents ? Il existe une évolution plus globale de l'enseignement supérieur avec une autonomie renforcée, une mise en concurrence et une précarisation. Citons pour l'exemple l'Ecole d'Art de Perpignan menacée de fermeture.
- Quel sera l'impact du projet de loi relative à la liberté de création? Mettra-t-elle fin aux emplois statutaires de la FPT ? • Quant au recrutement des personnels, il semble pertinent d'exiger un moratoire et/ou un encadrement strict du recours aux enseignants associés et invités et de revoir le statut des enseignants des écoles supérieures pour toutes les spécialités (beaux-arts, architecture, danse, musique et théâtre).

L'actualité fourmille de luttes. • Journées d'action ou de grève dans les conservatoires de musique, danse et art dramatique, dans plusieurs écoles d'art • Mouvement du syndicat général des personnels de l'archéologie Cgt contre le projet de loi de réforme du dispositif d'archéologie préventive • Mouvements dans les bibliothèques, les musées, les services d'archives.

Pour aller plus loin dans le débat : • Quelles articulations entre l'éducation artistique et l'enseignement artistique spécialisé ? Quels financements ? • Sur quelles bases revendicatives peut-on organiser les mobilisations pour un service public décentralisé de qualité ? • Concernant la loi NOTRe, quelles seront les conséquences sur l'égalité territoriale? Quels seront les accès à un service public de qualité respectueux des diversités culturelles? Quelles peuvent-être les interventions syndicales unitaires et rassemblées pour développer l'emploi qualifié dans le cadre d'une compétence partagée ?

C'est pourquoi le CGT revendique :

- Une loi d'orientation pour l'éducation artistique
- Que la priorité sur l'éducation artistique et culturelle ne soit pas, une nouvelle fois, un effet d'annonce.
- Sécuriser les collectivités territoriales sur leurs financements leur permettant le développement de leur capacité d'initiative.
- Que le principe de subsidiarité soit appliqué à tous les services publics culturels ayant vocation à mailler le territoire.
- Que tous les échelons puissent intégrer des dimensions de stratégie et d'ingénierie.
- Que des coopérations et responsabilités puissent être partagées dans le cadre de la loi avec obligation de financements, y compris croisés.
- Que le service public culturel territorial ne se résume pas à une stratégie de réseau, de « guichet ».
- Que le statut de la FPT soit réaffirmé pour que les agents publics de la culture (notamment) ne subissent plus une précarité accrue.
- L'utilité et l'importance des outils de développement culturel de proximité, autant d'atouts pour le territoire et pour le développement humain durable.

Le rôle des collectivités n'est-il pas «de prendre au sérieux le défi du désir de culture, d'entreprendre le chantier d'une démocratisation culturelle adaptée aux enjeux contemporains» ? comme le préconise Olivier Donnat.